

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3ÈME ARRONDISSEMENT
DU 13 mars 2018**

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance.
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

- Les espaces verts

II – Rapports

1 - MA3 – Désignation des représentants aux organismes extérieurs

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

2 - MA3 - Désignation des représentants aux conseils d'école

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

3 - MA3 - Délégation du Conseil d'Arrondissement au Maire du 3^{ème} Arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée.

RAPPORTEURE : A. BLEY

4 - 27895 - Attribution d'une subvention de 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, sis 176 rue de Créqui - 69484 Lyon cedex 03, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé - Approbation et autorisation de signature d'une convention mixte - Année 2018

RAPPORTEUR : D. HITZ

5 - 27888 - Lyon 3e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association LAHSO (siège : 259, rue Paul Bert à Lyon 3e) pour la mise à disposition de locaux situés au 259- 261 rue Paul Bert à Lyon 3e pour le CHRS "La Charade" - EI 03321

RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI

6 – 27768 - Organisation des temps scolaires et périscolaires de la ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

7 – 27996 - Périmètres scolaires

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

8 – 27915 - Attribution de subventions de fonctionnement à 7 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 164 000 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions cadre

RAPPORTEURE : M. ROY

9 – 27916 - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 59 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles (FIMA) - Approbation d'une convention d'application

RAPPORTEURE : M. ROY

10 - 27979 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association "AOA Production", pour l'organisation de la 7e édition du festival "Les Intergalactiques", du 13 au 22 avril 2018

RAPPORTEURE : M. ROY

11 – 27983 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association "Lyon Bande Dessinée Organisation", pour l'organisation de la 13e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, les 8, 9 et 10 juin 2018 - Approbation d'une convention d'application

RAPPORTEURE : M. ROY

12 – 27894 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

13 – 27921 - Jardins partagés – Convention d’occupation temporaire à titre gratuit avec l’association Vol’terre Part-Dieu pour la gestion d’un espace situé rue Chaponnay à Lyon 3e sur un terrain municipal - Approbation et autorisation de signature de la convention

RAPPORTEURE : L. BRIATTE

14 – 27881 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de trois emprunts d’un montant de 2 989 000,00 euros relatifs à une opération d’acquisition-amélioration de 17 logements PLS situés 288, cours Lafayette à Lyon 3e

RAPPORTEURE : F. SERAPHIN

15 – 27952 - Modification de la délibération n° 2017/3240 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d’un montant total de 475 492,00 euros – Opération : acquisition-amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 341, rue Paul Bert à Lyon 3e

RAPPORTEURE : F. SERAPHIN

III – Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU 3^{ème} ARRONDISSEMENT

SEANCE DU : 13/03/2018

SAISINE DU : 26/02/2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 14/03/2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 07/03/2018

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU

JOUR DE LA SEANCE : 36

PRESIDENT : Mme Catherine PANASSIER, Maire du 3^e arrondissement de Lyon
SECRETAIRE : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Catherine PANASSIER, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Amandine BARIOZ PLANCHE, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pascale COCHET, Lionel LASSAGNE, Mohamed-Hanafi BENZAOU, Alain QUESSADA.

Absents excusés: Fabrice VIDAL, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Jérôme MALESKI, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Pierre HEMON, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Patrick HUGUET, Céline BOS.

Dépôts de pouvoirs : Fabrice VIDAL, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Jérôme MALESKI, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Pierre HEMON, Patrick HUGUET, donnent pouvoir à Dominique HITZ, Catherine PANASSIER, Martine ELBAHAR, Maud ROY, Abdel ACHACHE, Ali KISMOUNE, Françoise CHEVALLIER, Pierre BERAT, pour les représenter et voter en leur nom.

Dépôts de pouvoir pour absence momentanée : Guy CORAZZOL donne pouvoir à Yann BEN HAYOUN pour le représenter et voter en son nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 32 (24 + 8 pouvoirs)

C. PANASSIER : « Très bien. Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018, sachant que compte tenu des délais, le procès-verbal de la séance du samedi 10 mars sera soumis à votre approbation lors de notre prochaine séance, le 15 mai prochain. C'était un peu difficile pour les services, entre samedi matin et ce soir de finaliser le compte rendu. Je vous demande d'approuver la séance du 16 janvier 2018. Est-ce qu'il y a des remarques ? »
- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018 : adopté à la majorité

II – Rapports

1 - MA3 – Désignation des représentants aux organismes extérieurs

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Nous pouvons passer aux deux premiers rapports. Ce sont des représentants dans les Conseils d'Administration, dans les organismes extérieurs ou dans les Conseils d'écoles. Le premier rapport concerne les représentations du Conseil d'arrondissement dans des organismes extérieurs. C'est une actualisation, en fait, de nos représentations.»

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - MA3 - Désignation des représentants aux conseils d'école

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Le deuxième rapport concerne la même chose, mais dans les Conseils d'écoles.»

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « J'en profite pour remercier vraiment Claudine RICHNER et Yann BENCHAYOUN parce que les représentations dans l'ensemble des Conseils d'écoles, c'est quelque chose, cela demande énormément de temps et d'investissement donc, merci.

Pour le troisième rapport, le rapport qui consiste en une délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 3^{ème} arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée, Antonia BLEY, vous avez la parole. »

3 - MA3 - Délégation du Conseil d'Arrondissement au Maire du 3^{ème} Arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée.

RAPPORTEURE : A. BLEY

A. BLEY : « Merci Madame le maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Cette délibération est afférente au marché de fournitures et de services à procédure adaptée qui sont des marchés sans formalités préalables, au sens du Code des marchés publics. C'est-à-dire qu'ils doivent quand même répondre aux principes de la législation en la matière.

Ces marchés à procédure adaptée doivent répondre à certaines conditions : conditions de montants inférieurs à des seuils, nécessité d'une délégation du Conseil Municipal, comme c'est ici le cas par une décision du 17 juillet 2018 qui précise également les domaines concernés, qui sont visés intégralement dans la délibération principalement autour de 2 axes, la communication et les festivités.

Il vous est proposé de donner délégation au Maire de l'arrondissement pour passer ces marchés, à charge pour le Maire d'en rendre compte au Conseil d'arrondissement. Je sollicite, mes chers collègues, un avis favorable sur cette délibération qui apporte facilité, souplesse et proximité dans la gestion de l'arrondissement. D'avance, je vous en remercie. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - 27895 - Attribution d'une subvention de 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, sis 176 rue de Créqui - 69484 Lyon cedex 03, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé - Approbation et autorisation de signature d'une convention mixte - Année 2018

RAPPORTEUR : D. HITZ

C. PANASSIER : « Nous allons pouvoir passer au rapport suivant. Dominique HITZ, vous avez la parole. »

D. HITZ : « Merci, Madame le Maire. Mesdames, Messieurs, la ville de Lyon développe une politique en faveur de l'égalité globale : diversité, égalité femmes-hommes, handicap, intégrée et durable. À ce titre, elle soutient chaque année de nombreuses initiatives contribuant à faciliter l'accès au droit pour tous et pour toutes, sur le territoire lyonnais.

L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon concourt au service public de la justice et met, notamment, tout en œuvre pour offrir aux justiciables les services utiles visant à promouvoir l'accès au droit et à la justice. Ainsi, il organise des consultations généralistes ou thématiques au sein du Palais de Justice, de l'Ordre des avocats ou des Maisons de Justice et du Droit. Ces actions représentent, pour l'Ordre des avocats, un coût de 378 400 € pour 2018.

Pour renforcer ce dispositif d'aide à l'accès au droit et le structurer territorialement, il propose de mettre en œuvre, dans l'ensemble des Mairies d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination, dont les Maisons de Justice et du Droit Lyon Sud et Lyon Nord sont le relais.

Il est donc prévu une convention entre la ville de Lyon et l'Ordre des avocats. Les parties sont convenues, pour l'année 2018, d'une nouvelle convention unifiant ces deux actions au sein d'un « dispositif d'accès au droit territorialisé ». La nouvelle convention soumise ainsi à votre approbation, prévoit les modalités d'octroi d'une subvention d'un montant de 22 500 € par la ville de Lyon, à l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon pour soutenir cette action, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif d'accès au droit territorialisé. La désignation des avocats reste du ressort du Bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Je vous propose d'émettre un avis favorable pour ce projet de délibération et je vous en remercie. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - 27888 - Lyon 3e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association LAHSO (siège : 259, rue Paul Bert à Lyon 3e) pour la mise à disposition de locaux situés au 259-261 rue Paul Bert à Lyon 3e pour le CHRS "La Charade" - EI 03321

RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI

C. PANASSIER : « Ce rapport concerne « La Charade ». Nathalie ROLLAND-VANNINI. »

N. ROLLAND-VANNINI : « Merci. Madame le Maire, mes chers collègues. Lors du dernier conseil d'arrondissement, je vous ai proposé le renouvellement du conventionnement avec LAHSO pour la gestion de la crèche Jacques Prévert. Dans la continuité de ce rapport, je vous propose aujourd'hui de procéder au renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux communaux au bénéfice de LAHSO, pour la gestion de son centre d'hébergement et de réinsertion sociale, « La Charade ».

Les CHRS, vous le savez, sont des lieux d'accueil pour les publics en grande difficulté sociale, « La Charade » s'adressant plus particulièrement aux femmes seules avec enfants. Les actions ainsi conduites en direction d'un certain nombre de nos concitoyens en situation précaire rejoignent, dans leur finalité, les préoccupations de la Ville de Lyon en ce qui concerne les publics démunis et les actions – conduites auprès d'eux – qu'elle cherche à développer.

Je vous invite donc à voter favorablement pour ce projet de délibération en vous précisant que la nouvelle convention est signée pour une durée de 3 ans et que la valeur locative annuelle du local est estimée à 423 625 euros. »

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des remarques ? Fabienne SERAPHIN ne participera pas au vote. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Nous passons au rapport suivant. »

6 – 27768 - Organisation des temps scolaires et périscolaires de la ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

Y. BENHAYOUN : « Merci Madame le Maire. Je suis très heureux, ce soir, de vous présenter cette délibération sur un sujet majeur pour la réussite des petits Lyonnais.

Avant toute chose, je crois qu'il convient de faire quelques pas en arrière, trois ans, pour être précis. En 2014, par décret, le Ministre PEILLON demande aux collectivités de mettre en place une organisation de la semaine de l'enfant à 4 jours et demi. À l'époque, Gérard COLLOMB, comme Anne BRUGNERA avaient exprimé de fortes réserves quant à la mise en œuvre d'une organisation imposée par le haut sans avoir eu de réelles discussions avec les communes, ces dernières étant notamment fortement impactées financièrement par cette réforme.

C'est en partie pour cette raison qu'en 2015, le Ministre Benoît HAMON propose un second décret dérogatoire, permettant de concentrer les activités périscolaires sur une demi-journée, et ce pour une durée de trois ans. C'est ce fonctionnement qui a été retenu par la Ville de Lyon et qui est actuellement en vigueur.

Pendant trois ans, et malgré un cadre national contraint, la Ville a travaillé d'arrache-pied, à l'articulation des différents temps de l'enfant – scolaire, périscolaire, extrascolaire – *via* un projet éducatif de territoire, associant l'ensemble de la communauté éducative. Des efforts conséquents ont été notamment entrepris afin de proposer des temps périscolaires, temps méridien et le vendredi après-midi, qualitatif, tant avec les accueils de loisirs municipaux qu'avec les accueils de loisirs associatifs. À cette occasion, je veux d'ailleurs rendre un hommage tout particulier à nos agents municipaux, aux animateurs de la Ville, ainsi qu'à la MJC de Montchat, à la Maison pour tous et à la Maison de l'enfance 3^{ème} est, tous très investis à nos côtés.

Le 27 juin dernier, le Ministre BLANQUER a publié un nouveau décret qui stipule que les communes ont la possibilité de proposer une adaptation du mode d'organisation de la semaine scolaire, dans les écoles publiques. Fort du partenariat établi, ces dernières années, la Ville se saisit de cette opportunité pour lancer une grande consultation sur les différents temps de l'enfant. Que l'on ne s'y trompe pas, l'idée n'est pas de débattre du bien-fondé des 4 jours ou 4 jours et demi. La réalité, c'est que personne ne sait aujourd'hui, ce qu'il en est véritablement, ne serait-ce que parce que l'Éducation Nationale et l'académie n'ont, en aucune façon, mené d'étude véritablement probante sur ce sujet. La réflexion qui nous a donc guidés, tous ces mois, résidait essentiellement dans la mise en œuvre d'une organisation permettant d'améliorer les conditions d'apprentissage et de réussite des écoliers lyonnais, tout en permettant la conciliation des vies familiales et professionnelles.

Sous l'impulsion de Guy CORAZZOL et de Jérôme MALESKI, nous avons échangé avec l'ensemble de la communauté éducative, de plusieurs façons, via une plateforme numérique innovante, des réunions publiques dans toute la ville – 13 dont 2 dans l'arrondissement – une enquête auprès de 1 000 enfants – dont je vous présenterai quelques éléments tout à l'heure – et d'innombrables rencontres en bilatéral avec les syndicats, associations, représentants de parents d'élèves, en Mairie centrale comme en arrondissement.

On va donc prendre quelques minutes pour regarder les résultats de cette consultation et des échanges que nous avons eus. Je voudrais d'abord faire un focus sur la plateforme que nous avons mise en place : CIVOCRATY. À ce propos, je tiens tout particulièrement à souligner la capacité d'innovation de notre commune. Consulter, concerter sur un sujet aussi dense que celui-ci n'est pas une mince affaire. L'option que nous avons retenue a permis de démontrer la vivacité du débat démocratique et l'importance que les parents, les enseignants et les associations accordent à cette question.

Quelques éléments, dans un premier temps, sur la plateforme numérique : 15 000 visites, 1 500 participants, 1 936 contributions dont 67 % sur les activités périscolaires, 28 % sur le besoin des familles et 5 % sur la discussion des maternelles. Vous avez également une répartition de ces

interventions par utilisateur : 58 % de parents d'élèves, 12 % d'enseignants, 4 % acteurs du périscolaire, etc. J'en profite pour dire d'ailleurs, que la personne qui a le plus contribué sur la plateforme CIVOCRATY est un Directeur d'école du 7^{ème} arrondissement.

La diapo suivante concerne la synthèse des contributions que nous avons également relevées pendant toute cette phase d'échanges et de discussions, que cela soit sur la plateforme ou lors des réunions publiques. Les principales remarques et propositions qui ont été faites ont fortement convergé vers d'abord, un besoin de stabilité pour les organisations familiales et professionnelles, la nécessité d'avoir des activités périscolaires, jugées encore inégales selon les écoles, avec un coût parfois jugé trop élevé au regard des prestations, et des propositions pour déplacer les activités périscolaires du vendredi après-midi au mercredi matin. Enfin, la volonté et l'envie d'avoir une pause méridienne qui soit un moment encore plus qualitatif et que 68 % des participants ont souhaité voir prolongé.

Je poursuis sur la diapo suivante avec, pour les enseignants, un consensus qui se dégage sur l'intérêt des cinq matinées de classe pour favoriser l'apprentissage, et pour les familles, une demande d'étendre les accueils du soir au-delà de 17 heures 45, et des particularités pour les maternelles, avec une fatigue globalement accrue pour une semaine à 4 jours et demi, la nécessité de mieux prendre en compte les besoins physiologiques, notamment sur la restauration scolaire et la sieste, et le souhait d'un encadrement renforcé.

Arrêtons-nous maintenant quelques instants, sur l'enquête qui a été réalisée auprès des enfants dans les écoles de notre arrondissement : Painlevé, Charial, Pompidou et Anatole France. C'est un échantillon de 20 écoles élémentaires représentatives du territoire lyonnais. Il y a eu 1 014 enfants rencontrés, sur le temps scolaire, aux mois de novembre et décembre.

J'en viens aux principaux résultats de cette enquête. Pour les enfants, le lundi et le vendredi sont les jours où ils se sentent le plus fatigués. Selon eux, l'après-midi est le moment de la journée où ils se sentent le plus en forme pour apprendre en classe – 37 % contre 30 % le matin – et 77 % des enfants pensent que pour bien travailler à l'école, il leur faut de vrais temps de repos : sieste, relaxation, temps calme, etc. On a également fait un focus sur les vendredis après-midis avec ces enfants. 87 % des enfants se sont déclarés satisfaits des activités, 56 % trouvent que ce temps n'est ni trop long ni trop court et 34 % des enfants trouvent que les vendredis après-midis les aident en classe le matin.

Sur la diapo suivante, il y a quelques éléments qui vous sont présentés, qui sont très intéressants parce que c'est une synthèse des *verbatim* que nous avons eus avec les enfants, qui nous permettent de voir, par grandes organisations de la journée d'un enfant – avant 8 heures 30, le matin, le temps du midi, l'après-midi, après 16 heures 30 – que les enfants savent pertinemment dans quel temps ils se trouvent. Avant 8 heures 30, ils sont sur du temps périscolaire. Ils le savent puisque les mots qui reviennent le plus sont : animateurs et animatrices. Le matin, on est en classe avec le maître ou la maîtresse. Sur le temps méridien, on est en temps périscolaire, avec les animateurs, les animatrices, le déjeuner, la restauration. L'après-midi, on est de retour en classe avec les enseignants et après 16 heures 30, on prend son goûter, on fait ses devoirs avec les animateurs et les animatrices. Il me semblait vraiment intéressant et important de vous présenter ces différents éléments.

À la lumière de toutes ces discussions que nous avons eues, il y a quatre objectifs qui nous ont guidés dans la présentation des deux scénarios qui ont été soumis au vote des Conseils d'école :

- Favoriser les heures d'apprentissage du matin ;
- Une extension des horaires d'accueil du soir et généralisation des garderies du matin ;
- Le maintien d'une demi-journée d'activités déclarées en accueil de loisirs ;
- Poursuite du partenariat avec les associations d'éducation populaire.

À l'issue de cette phase de discussion, nous avons présenté deux scénarios : un à quatre jours et l'autre, à quatre jours et demi, y compris lors d'une réunion publique que nous avons spécifiquement organisée sur l'arrondissement et qui a réuni une centaine de personnes.

À l'échelle de la Ville, les résultats sont les suivants : le scénario 1, à 4 jours et demi, a obtenu 74 avis favorables. Le scénario 2, à quatre jours, 85 avis favorables. Les autres – 8 – sont notamment des égalités. Pour précision, dans notre arrondissement, 57 % des Conseils d'école ont fait le choix de la

semaine à quatre jours et demi, 35 % ont fait le choix de la semaine à quatre jours et 2 % étaient dans la catégorie « autres ». Le scénario retenu, qui s'affiche devant vous, conformément à notre engagement, est celui qui a été majoritairement choisi par les Conseils d'écoles et c'est celui qui vous est soumis au vote, ce soir.

Quelques principales caractéristiques :

- Un temps d'apprentissage renforcé, le matin ;
- Une pause méridienne élargie, de 2 heures 15, pour plus de confort pour les enfants ;
- Une meilleure transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire ;
- L'organisation de temps calmes ;
- Les garderies du matin gratuites ;
- Une offre périscolaire du soir étendue jusqu'à 18 heures 30 en remplacement des garderies que nous connaissions jusqu'à présent, ouverte à tous, avec un meilleur taux d'encadrement. J'insiste fortement sur ce point. C'est un changement d'organisation majeur qui est proposé par la commune. Le taux d'encadrement – 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire – et le contenu des activités qui seront proposées, n'ont plus rien à voir avec les garderies du soir que nous avons connues, ces dernières années ;
- Enfin, 3 heures 30 de temps d'activités possibles, le mercredi matin, avec un taux d'encadrement renforcé : 1 pour 8 pour les petits et 1 pour 12, pour les plus grands.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, j'espère que vous pardonneriez ce temps de parole plus long que d'habitude mais le sujet est d'importance. Aussi, je tiens, une nouvelle fois, à souligner la qualité du débat démocratique, parfois passionné (mais comment pourrait-il en être autrement sur un sujet comme celui-ci), que nous avons eu avec l'ensemble de la communauté éducative.

J'insiste sur ce point puisque Madame RICHNER et moi-même avons assisté à tous les Conseils d'écoles.

Dans les prochaines semaines, Claudine et moi rencontrerons de nouveau les représentants des parents d'élèves et les directions d'écoles de l'arrondissement afin de continuer à travailler avec eux sur la mise en œuvre de la rentrée 2018-2019. Quoiqu'il en soit, je crois que l'organisation présentée ce soir fait preuve de responsabilités mais constitue également un engagement fort et ambitieux de la commune dans la réussite de nos enfants.

Je vous remercie de votre attention et vous demande, chers collègues, de bien vouloir adopter ce rapport. »

C. PANASSIER : « Je vous remercie. Cette présentation était importante. C'est un sujet majeur que celui de l'éducation des enfants. Que nous prenions un peu de temps sur ce rapport, cela me semble tout à fait légitime et naturel. Y-a-t-il des demandes de parole, des remarques ?
Françoise CHEVALIER. »

F. CHEVALIER : « Sur ce sujet, il y a plusieurs évolutions. Il y a des évolutions qui pour nous, sont intéressantes : qui sont la mise en place, comme cela a été expliqué, d'un véritable périscolaire en fin d'après-midi, le fait qu'on ait un accueil le matin qui soit proposé dans toutes les écoles, ainsi que l'allongement de la pause méridienne. Par contre, on est désolé de vous le dire mais on a un gros désaccord sur le retour – mais cela, vous le connaissez puisqu'à plusieurs reprises, on a exprimé nos positions sur ce sujet – à la semaine de quatre jours parce qu'il y a bien un débat : quatre jours et demi et quatre jours. La solution la plus favorable aux apprentissages des enfants, et en particulier pour ceux qui ont des difficultés à l'école, était bien le maintien de cinq matinées de classe. C'est ce que disent de nombreux chrono biologistes, de nombreux spécialistes de l'éducation.

Le résultat de la consultation a effectivement donné une majorité à la semaine de quatre jours mais la majorité est de 51 %. Tu as donné les résultats en termes de nombre de votes mais elle est de 51 % donc, elle est quand même assez juste et on voit bien le partage qu'il y a sur ce sujet, avec aussi des Conseils d'écoles où il y a eu une égalité. Nous pensons que le résultat aurait peut-être pu être différent si la Ville de Lyon et en particulier ses élus en charge de l'éducation, avaient indiqué une préférence sur le scénario. C'est un peu dommage qu'il y ait eu – même si je pense qu'il y a eu des

discussions – cette neutralité affichée de la Ville de Lyon sur un sujet, comme tu viens de le dire, Catherine, aussi important.

Alors, si on regarde un peu plus ces résultats, on se rend compte que les écoles élémentaires se sont prononcées plus pour le scénario à quatre jours et demi et les écoles maternelles, plus pour le scénario à quatre jours.

C'est la raison pour laquelle notre Groupe avait proposé au Maire de Lyon, à Guy CORAZZOL, une application différenciée, en fait, de l'organisation du temps scolaire, avec une semaine à quatre jours et demi pour les écoles élémentaires et une semaine à quatre jours pour les maternelles. Cela respectait aussi le vote des Conseils d'écoles puisque c'est un engagement aussi de respecter le vote des Conseils d'écoles. Cette mise en œuvre aurait permis de meilleures conditions, à notre sens, pour les apprentissages des enfants des écoles élémentaires, puisqu'on maintenait cinq matinées de classe.

Nous avons aussi regretté – c'est ce que nous avons proposé – qu'un troisième scénario ne soit pas proposé aux Conseils d'écoles, à savoir des journées raccourcies. C'était d'ailleurs le sens de la réforme initiale des rythmes scolaires. Le fait qu'on ait mis en place, cette fois-ci, un périscolaire – ce qui est une très bonne chose – en fin d'après-midi, aurait permis, en fait, de raccourcir ces journées de classe puisqu'il suffisait d'allonger le périscolaire qui va être mis en place, de 3/4 d'heure, chaque jour. C'est vraiment dommage que cette solution n'ait pas été proposée parce que celui-là aurait mieux respecté le rythme des enfants.

C'est vraiment à cause de ce retour à la semaine de quatre jours que notre Groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie. »

C. PANASSIER : « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur LASSAGNE. »

L. LASSAGNE : « Merci, Madame le Maire. Finalement, j'ai envie de dire « Tout cela pour cela ! ». C'est un énième chantier du précédent quinquennat qui s'effondre. Nous sommes favorables, bien évidemment, au retour à la semaine de quatre jours. Nous le sommes aujourd'hui, nous l'étions, il y a quelques années, puisque Michel NOIR avait été précurseur en la matière, dans les années 90, quand la Ville de Lyon avait mis en œuvre cette semaine de quatre jours.

Juste quelques questions dont nous n'avons pas trouvé d'éléments de réponse dans la délibération. D'abord, concernant les tarifs qui seront appliqués aux familles sur le périscolaire du soir. Quel sera l'impact pour les familles ? ...(*Coupure*). Les garderies vont-elles disparaître à la rentrée prochaine ? C'est un moment important aussi pour les familles, notamment les parents qui sont en activité. Enfin, le Ministre de l'éducation nationale a annoncé une aide aux devoirs, en fin de journée. Est-ce que cette aide aux devoirs sera payante ou prise sur le temps scolaire ? Merci. »

C. PANASSIER : « Pascale COCHET. »

P. COCHET : « Oui. Cette consultation a effectivement été quelque chose d'innovant, avec toutes les parties concernées par ces rythmes scolaires, interrogées, dont la consultation aussi des enfants, qui donne des résultats très intéressants sur la fatigue, de la journée de travail, etc. C'est « de travail », entre guillemets puisque c'est comme cela qu'ils le conçoivent. C'est donc un très bon point. Le fait qu'on arrive enfin à un système d'activités périscolaires de style « centres sans hébergement », donc avec un taux d'encadrement renforcé par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui, c'est très bien. L'allongement de la pause méridienne est quelque chose qui était latent depuis un certain temps. Ce n'est pas très, très important mais cela permet aux enfants, notamment peut-être, de maternelle, de mieux se ressourcer sur ce temps-là.

Nous, on reste très... disons... interrogatifs sur la notion de la première partie du temps périscolaire, le soir, payante. C'est quelque chose qui nous ennuie énormément. On aurait souhaité que cela puisse être expérimenté, peut-être, de manière un peu différente, sur certaines écoles. On restera donc très vigilants sur cette mise en place. On souhaite effectivement qu'il y ait des analyses qui soient faites par rapport à la fatigue des enfants, par rapport à leur capacité d'améliorer l'apprentissage puisque, au fin du fin, c'est quand même cela le rôle de ces réaménagements de rythme scolaire : c'est que les enfants, et en particulier, comme le disait Françoise, les enfants qui ont des difficultés scolaires, et on sait que cela touche tous les milieux sociaux, puissent être mieux à l'école. On restera donc très vigilants là-dessus et on suivra ce dossier comme on le suit...

personnellement, cela fait plus de 20 ans que je suis cela donc, je continuerai à le suivre avec enthousiasme. »

C. PANASSIER : « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes de parole ? Sinon, je pense qu'on va pouvoir rassurer un peu tout le monde. Yann BENVAYOUN. »

Y. BENVAYOUN : « Oui, quelques éléments de réponse, effectivement. D'abord, je pense vraiment que cette question de savoir si quatre jours ou quatre jours et demi, c'est bien ou pas bien, c'est la réalité, on l'a encore mesurée, dans les Conseils d'écoles extraordinaires. Cette réalité fait que ce n'est pas aussi tranché que cela et qu'on ait, je dirais, des éléments qui relèvent d'une certaine forme de subjectivité et de ressenti des acteurs éducatifs que nous avons entendus et que nous avons pris en compte, aussi bien les parents que les enseignants ou bien évidemment, nos agents. Cependant, à ce jour, tant nationalement en particulier, il n'y a aucune étude scientifique probante qui vient dire aujourd'hui « Oui, il faudrait peut-être partir sur 4 ou 4,5 ».

Par ailleurs, Madame CHEVALIER posait la question d'un double rythme, quatre jours pour les maternelles et quatre jours et demi pour les élémentaires. C'est une solution qui a été envisagée, que nous avons creusée, à un moment donné, mais nous n'avons pas été au bout de cette démarche pour la raison essentielle que vous savez comme moi, qu'au-delà de la délibération que nous allons prendre, ce soir, et qui sera ensuite prise en Conseil municipal, c'est le Directeur académique qui, *in fine*, donne son accord ou pas à l'organisation des temps scolaires, périscolaires présentés par la commune. Puis, du côté de l'éducation nationale, un certain nombre de réserves ont été émises sur l'organisation à quatre jours ou à quatre jours et demi pour les maternelles, en particulier, en termes d'impact pour la gestion des enseignants et des groupes scolaires. C'est pour cela qu'on n'a pas pu aller jusqu'au bout.

Un petit mot quand même des résultats plus précis dans l'arrondissement. Tout à l'heure, il était dit notamment que les maternelles avaient plutôt voté pour quatre jours. Chez nous, c'est l'égalité parfaite ou presque parfaite. Dans l'arrondissement, sur 13 écoles maternelles, 6 ont voté pour quatre et demi, 6 ont voté pour quatre jours et une, égalité parfaite. Je dirais que les choses ne sont pas aussi tranchées que cela, ce qui nous conforte, en tout cas, dans les orientations qui ont été les nôtres et dans le souhait de se concentrer sur les conditions d'apprentissage et de réussite des petits Lyonnais et la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

Quelques mots également sur les questions qui ont été posées par Monsieur LASSAGNE. La tarification est en cours de calage, si je puis dire. Nous attendons des arbitrages conséquents de la part de la CNAF notamment, puisque comme nous allons nous organiser en temps périscolaire, en particulier le soir, la Ville sera éligible à la prestation de service ordinaire. Chacun sait ici, que la Ville de Lyon n'est pas une bourgade de trois ou quatre écoles mais avec quasiment 200 établissements, vous vous doutez bien que les sommes seront très importantes.

Ce que je peux, dès à présent, vous dire, en tout cas, c'est que la tarification – et cela répondra également à l'inquiétude de Madame COCHET, je l'espère – de la première heure sera de l'ordre du symbolique et la tarification de la deuxième heure sera équivalente à celle qu'on peut connaître sur des modes de garde équivalents, centres de loisirs ou autres. L'idée étant que nous puissions accueillir toutes celles et tous ceux qui le souhaitent et que la tarification ne soit un frein pour personne.

Je l'ai dit tout à l'heure mais j'en redis un petit mot, les garderies du matin seront généralisées et seront gratuites, dès 7 heures 50, en l'occurrence. On les trouvera dans toutes les écoles, ce qui est une très bonne chose parce qu'un certain nombre de familles, notamment celles qui avaient des organisations professionnelles décalées, étaient parfois un peu en difficultés. Il est donc très bien que la Ville généralise ces garderies. Quant aux aides aux devoirs, nous allons, de toute façon, continuer à en faire. Elles existent déjà sur le temps du soir. Elles vont pouvoir se poursuivre avec les équipes enseignantes, avec les enseignants qui souhaiteront pouvoir le faire. Quant au dispositif auquel vous faites référence, Monsieur LASSAGNE, « devoirs faits » est un dispositif qui a été mis en place dans les établissements du secondaire, à la rentrée de septembre. Il est éventuellement question d'une forme de généralisation, à la rentrée prochaine, pour les écoles. Pour l'instant, nous sommes prudents dans l'expectative. Bien évidemment que si le Ministre de l'éducation nationale souhaite la

mise en œuvre d'une organisation, en tout cas d'un dispositif comme celui-ci, à la rentrée prochaine, nous y travaillerons. Pour le moment, on n'en est pas encore là. On l'a en ligne de mire mais rien de bien probant, à ce jour. »

C. PANASSIER : « Oui, Monsieur BERAT. »

P. BERAT : « Merci, Madame le Maire. Suite à la réponse de Yann BENHAYOUN sur la garderie du matin, en fait, notre question était que dans certaines écoles, il y avait des garderies qui étaient plus tôt que 7 heures 50 et que dans le nouveau dispositif, elles étaient supprimées pour que tout soit aligné sur 7 heures 50. Je voudrais savoir si dans le 3^{ème}, il y avait des écoles qui étaient concernées par ce mode de garde plus tôt. Si oui, que va-t-il se passer pour elles ? »

Y. BENHAYOUN : « Les garderies du matin ont une histoire un peu particulière, quand même parce qu'au moment de leur mise en œuvre, c'est la Ville qui a proposé aux écoles de mettre en place une garderie du matin. C'est donc sur demande des écoles que ces garderies se mettent en place. Ce qui ne va pas sans poser quelques questions et quelques difficultés puisque cela veut dire que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Vous parlez notamment de garderies du matin qui commençaient avant 7 heures 50. On doit en avoir deux ou trois sur l'arrondissement. Cela ne concerne que quelques familles. C'est une dizaine de familles, en général, non pas par accueil ou par école, bien entendu. Ce sont très peu de familles qui sont concernées par cette organisation. La réalité, c'est qu'on a surtout des écoles qui jusqu'à présent, n'avaient aucun accueil mis en place sur leurs écoles. Oui, c'est vrai qu'en généralisant les garderies du matin à 7 heures 50, on fait le choix de l'équité, de l'intérêt collectif. Nous travaillerons avec les quelques familles concernées, de manière assez fine, et nous les accompagnerons au mieux sur les écoles concernées. Elles se feront connaître. J'en ai déjà rencontré une ou deux. Nous essaierons de voir comment on peut les accompagner. Pour autant, aujourd'hui, nous sommes sur la généralisation d'une vraie mesure d'équité pour tous les écoliers et pour toutes les écoles de l'arrondissement, ce qui n'existait pas jusqu'à présent. »

C. PANASSIER : « Pascale. »

P. COCHET : « Oui. Juste un petit complément par rapport au mercredi. Ce qui est important – c'est quand même bien noté dans un certain nombre d'études faites par un certain nombre de chrono biologistes – c'est que les élèves se lèvent. C'est important par rapport au rythme d'apprentissage, qu'il n'y ait pas de coupure de rythme. Il serait donc important d'être vigilants sur les activités qui seront proposées le mercredi matin et quels seront les enfants qui y participeront. Est-ce que tout le monde peut y aller ? »

Y. BENHAYOUN : « Oui, tout le monde va bien pouvoir y participer. Tout le monde va bien pouvoir s'y inscrire. Concernant les chrono biologistes, etc. je voudrais quand même dire qu'on a beaucoup entendu les chrono biologistes, les tenants de l'organisation à 4.5, en 2014. Puis, on les a un peu moins entendus, ces derniers mois, et ces dernières semaines, on entend plutôt les tenants du 4 jours. En ce qui concerne les organisations et l'idée de raccourcir la journée de l'enfant, je pense fondamentalement que c'est un sujet qui dépasse le simple Conseil d'arrondissement que nous sommes, y compris la Ville puisque la réalité, c'est que si on veut véritablement travailler sur ces choses, c'est nationalement que cela doit se réfléchir, y compris avec la question du positionnement des congés scolaires parce que 144 jours d'école, à 4 jours, ce n'est pas la même chose que 144 jours d'école annuels, à 4.5 jours. Il n'en reste pas moins que je crois que la Ville a vraiment pris ses responsabilités, dans le cadre légal qui est imposé par le décret BLANQUER. »

C. PANASSIER : « D'autres remarques ? Cela pourrait être un débat sans fin. Effectivement, il n'y a pas de solution miracle. Cela se saurait. Ce n'est pas comme l'orchidée lyonnaise. Effectivement, on peut toujours discuter. Moi, ce que je note quand même, c'est que dans cette démarche, il y a eu la volonté de bien sûr, travailler sur l'intérêt de l'enfant mais aussi de prendre en compte la vision des enseignants. On voit bien que les temps d'apprentissage sont priorités le matin par les enseignants. D'avoir étendu ce temps d'apprentissage sur les quatre matinées me semble une bonne chose. Le deuxième point, c'est qu'effectivement, il faut offrir une vraie coupure à la pause méridienne, avec la possibilité de ne rien faire. La « sur-sollicitation » des enfants aussi, peut provoquer l'effet inverse d'une volonté d'apprentissage.

L'autre point que je voulais souligner, c'est que c'est vrai qu'il y a eu ce partenariat entre les acteurs éducatifs, associatifs, c'est-à-dire des temps périscolaires et des temps d'enseignement. Je pense que par rapport à l'après-midi – ce qu'évoquait Françoise CHEVALLIER – les enseignants peuvent travailler sur des apprentissages qui demandent peut-être moins d'attention et peut-être sur des travaux plus collectifs, s'organiser aussi en fonction de ces nouvelles possibilités offertes. Le partenariat entre l'ensemble de ces acteurs éducatifs permet une certaine cohérence autour de l'enfant et là encore, je pense que c'est propice à l'épanouissement des enfants. Rien n'est parfait, rien n'est tranché. Cependant, je pense que là, on peut quand même souligner l'intérêt de cette démarche qui a été participative, pour le coup. Certes, il y a les chiffres qui vous ont été présentés et qui sont énormes sur la consultation internet, mais il y a aussi toutes les discussions qu'il y a eu dans les Conseils d'écoles. C'est peut-être cela qu'il faut vraiment souligner et retenir de ce temps passé. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ MOINS DEUX VOIX

C. PANASSIER : « Yann BENHAYOUN, vous gardez la parole pour le rapport suivant. »

7 – 27996 - Périmètres scolaires

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

Y. BENHAYOUN : « Dix secondes pour dire que rien ne change dans notre arrondissement, que cette délibération ne nous concerne que peu, finalement. Cependant, nous devons la présenter comme toutes les délibérations lyonnaises. »

C. PANASSIER : « J'imagine qu'il n'y a pas de remarque. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Jérôme MALESKI étant absent, c'est Maud ROY qui le remplace et qui va nous présenter le rapport 8. »

8 – 27915 - Attribution de subventions de fonctionnement à 7 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 164 000 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions cadre

RAPPORTEURE : M. ROY

M. ROY : « Merci Madame le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour une association culturelle dans le secteur des arts visuels. Cette délibération concerne un centre d'arts, celui de la Taverne Gutenberg, situé 5 rue de l'Épée. Ce centre d'art, situé dans un immeuble entier, permet aux artistes locaux d'être en résidence puis d'exposer. 7 à 10 espaces peuvent être investis, jusqu'à 3 mois, par les artistes, au sein de ce bâtiment. Même les murs de l'escalier, voire les marches peuvent être utilisés par les artistes.

Les expérimentations artistiques qui se développent dans la Taverne Gutenberg sont très riches. Il s'agit d'un véritable foisonnement artistique et je vous recommande vivement d'aller y faire un tour. Les centres d'arts permettent aux artistes de se faire connaître, ce qui est crucial pour les jeunes artistes. Cette année, pas moins de 5 expositions auront lieu à la Taverne Gutenberg.

La demande de subvention concerne plus particulièrement l'aspect « résidence artistique ». Il est aujourd'hui proposé d'allouer une subvention de 10 000 € à l'association.

Je vous remercie d'approuver cette subvention.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Monsieur BERRAT. »

P BERRAT : « J'aurais juste une question. La subvention est doublée par rapport à l'année dernière. Je voulais savoir ce qui motivait le doublement de cette subvention, dans le contexte de restriction budgétaire qu'on connaît, en général. Qu'est-ce qui fait qu'on passe de 5 000 à 10 000 euros, cette année. »

M. ROY : « En fait, il s'agit d'un centre d'art. C'est pour cela que c'est important. Cela concerne un grand nombre d'artistes. Cinq expositions, cela va être – on va dire – environ une trentaine d'artistes,

ce qui est assez important. Je vous ferai remarquer qu'il est très difficile pour les artistes, d'exposer en ce moment, vu les conditions de la vie d'artiste. »

P BERAT : « Mais cela n'existait pas... c'est nouveau, cette année ? On dit, dans les objectifs « Rendre accessible au plus grand nombre ». Les expositions sont nouvelles, cette année ou est-ce que cela existait déjà, les autres années ? »

M. ROY : « Il y avait déjà des expositions mais celles-ci sont plus denses. »

C. PANASSIER : « C'est récent comme implantation sur le quartier Moncey. Leur activité est en train de monter en régime. »

M. ROY : « Cela date de 2015. »

C. PANASSIER : « Après, je pense que la Ville de Lyon regarde en fonction des différentes activités qui sont proposées, pour réajuster à la réalité, ses financements. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Le suivant, toujours avec Maud ROY. »

9 – 27916 - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 59 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles (FIMA) - Approbation d'une convention d'application

RAPPORTEURE : M. ROY

M. ROY : « Merci Madame le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement et de l'approbation d'une convention d'application pour l'Association pour le développement de la culture arménienne dans la région lyonnaise située, 40 rue d'Arménie. Elle a pour but de faire connaître, développer et promouvoir la culture, la langue et les traditions arméniennes à Lyon. Cette association a prévu pour cette année, un certain nombre d'événements, notamment des conférences, du théâtre, un colloque, une projection de films, un concert. Cette association souhaite également développer son club d'échecs. L'association a aussi prévu un festival de musique Duduk, du nom d'un instrument de musique à vent arménien ressemblant à un hautbois. Le Duduk et sa musique font partie du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO depuis 2005.

Il est aujourd'hui proposé d'allouer une subvention de 30 000 € à l'association et d'approuver une convention d'application entre la ville de Lyon et l'association. Cette convention a pour but de définir les obligations respectives de la ville de Lyon et de l'association.

Je vous remercie d'approuver cette subvention et cette convention.

C. PANASSIER : « Y-a-t-il des remarques sur la musique arménienne ? »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Maud ROY, vous gardez la parole. »

10 - 27979 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association "AOA Production", pour l'organisation de la 7e édition du festival "Les Intergalactiques", du 13 au 22 avril 2018

RAPPORTEURE : M. ROY

M. ROY : « Merci Madame le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention pour l'association « AOA Production » pour l'organisation de la 7^{ème} édition du festival « Les Intergalactiques » qui aura lieu du 13 au 22 avril 2018. Il s'agit d'un festival de science-fiction. Cette année, le festival aura pour thème « Féminisme et Science-Fiction » et mettra en valeur des autrices, des vidéastes et des chercheuses qui abordent ce sujet dans leur travail.

Un des événements de ce festival aura lieu dans notre arrondissement, et notamment la soirée inaugurale du 7^{ème} cycle de conférences et de tables rondes. Ce sera le vendredi 20 avril, à la Bibliothèque municipale de la Part-Dieu, et la table ronde aura pour thème l'intelligence artificielle et aura pour titre « Les robots rêvent-ils de moutons électriques ? ». Durant ce même week-end, les

travaux sur des récits et des illustrations de science-fiction, réalisés par des élèves du Collège Dargent seront exposés.

Il est aujourd'hui proposé d'allouer une subvention de 3 000 € à l'association pour l'ensemble de la ville.

Je vous remercie d'approuver cette subvention. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Toujours Maud ROY pour la bande dessinée. »

11 – 27983 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association "Lyon Bande Dessinée Organisation", pour l'organisation de la 13^e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, les 8, 9 et 10 juin 2018 - Approbation d'une convention d'application

RAPPORTEURE : M. ROY

M. ROY : « Merci, Madame le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention et de l'approbation d'une convention d'application pour l'association « Lyon Bande Dessinée Organisation », pour l'organisation de la 13^{ème} édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon qui se tiendra les 8-9 et 10 juin 2018. L'année dernière, 80 000 visiteurs se sont rendus dans les différents lieux. Des artistes étaient en résidence dans des espaces assez atypiques et le résultat a été assez remarquable et même assez rigolo, on va dire.

Pour cette année, il y aura plus de 100 auteurs invités, avec des séances de dédicace, des conférences, des rencontres et des spectacles. Je précise que pour ceux qui veulent demander des dédicaces, c'est seulement pour deux albums. 50 lieux seront investis dans la ville comme des bibliothèques, des restaurants et des galeries. De nombreux événements auront lieu au travers toute la ville de Lyon, notamment dans les Bibliothèques concernant notre arrondissement.

Je vous recommande grandement ce festival car vous ne serez vraiment pas déçus.

Il est aujourd'hui proposé d'allouer une subvention de 20 000 € à l'association, pour l'ensemble de la ville, et d'approuver une convention d'application entre la ville de Lyon et l'association, permettant de définir les obligations respectives entre la ville de Lyon et l'association.

Je vous remercie d'approuver cette subvention et cette convention. »

C. PANASSIER : « Tout le monde est pour ce rapport ? »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Il est adopté à l'unanimité et c'est une excellente chose. Merci Maud. Abdel pour « Les Lions du sport »

12 – 27894 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « Merci Madame le Maire. Chers collègues, je ne vous représente pas le dispositif des « Lions du sport ». Simplement une petite précision parce que dans le titre de la délibération, il était noté « 18 000 euros ». C'est 18 000 euros pour l'ensemble des 9 arrondissements. En fait, on reste bien à 2 000 euros pour le 3^{ème} arrondissement. Pour le 3^{ème} arrondissement, je vous propose deux associations, à savoir un club d'échecs MASSI qui va participer au championnat de France, au mois de mai et notre deuxième club de foot résidant à Montchat, pour un montant de 500 euros. Je vous remercie de voter favorablement. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Lucie BRIATTE. »

13 – 27921 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Vol'terre Part-Dieu pour la gestion d'un espace situé rue Chaponnay à Lyon 3^e sur un terrain municipal - Approbation et autorisation de signature de la convention

RAPPORTEURE : L. BRIATTE

L. BRIATTE : « Il s'agit de la convention d'occupation temporaire, à titre gratuit, pour l'association Vol'terre Part-Dieu, pour la gestion d'un espace situé rue Chaponnay dont nous avons parlé tout à l'heure, en CICA. Je vais donc être très rapide. L'association gère déjà un espace et en fait, c'est l'espace qui est en face, attenant à la bibliothèque. Je vous propose donc de plutôt me poser des questions, si vous avez besoin de précisions et je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport. »

C. PANASSIER : « Oui, nous avons évoqué ce projet en CICA. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Fabienne SERAPHIN pour une garantie d'emprunt. »

14 – 27881 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 2 989 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 17 logements PLS situés 288, cours Lafayette à Lyon 3e

RAPPORTEURE : F. SERAPHIN

F. SERAPHIN : « Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. La société immobilière Rhône-Alpes qui est située sur Lyon 7^{ème} a sollicité la garantie de la Ville de Lyon, à hauteur de 15 %, pour la souscription de trois emprunts, d'un montant total de 2 989 000 euros, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation. Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition et d'amélioration de 17 logements PLS, situés 288, Cours Lafayette, à Lyon 3^{ème}.

En contrepartie de la garantie d'emprunts, la Société Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables, pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 60 ans.

Il faut savoir que la Société Immobilière Rhône-Alpes bénéficie, à ce jour, de 20 761 857 000 euros d'autorisation de garantie d'emprunts.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ce rapport, tout en sachant que les précautions ont été prévues entre les deux parties, en sept points qui vous ont été énumérés dans ce rapport. Je ne reprends donc pas ces sept points. Merci pour votre vote. »

C. PANASSIER : « Oui, monsieur BENZAHOUI »

M. H. BENZAHOUI : « Je voudrais prendre l'occasion de ce dossier concernant des garanties d'emprunts pour des logements, Cours Lafayette, pour interpeller l'adjoint au Maire de Lyon, délégué au commerce et à la Présidente du SYTRAL qui est absente ce soir, sur les travaux qui ont lieu actuellement sur ce Cours Lafayette. Je ne reviendrai pas sur le projet en lui-même, qui malheureusement, pour des questions d'opportunités politiques, privilégie le court terme au détriment d'un projet structurant à long terme, réfléchi et concerté pour cet axe majeur de notre métropole. Un trolleybus ne réglera pas le problème de l'affluence.

Je voudrais cependant, évoquer les conséquences directes de ce choix sur les habitants et les commerçants de ce quartier, commerces inaccessibles, trottoirs impraticables, chaussée déformée, ne sont pas les aspects visibles du désagrément que subissent, depuis fin 2016, les riverains du Cours Lafayette. Les aspects moins visibles mais tout aussi dramatiques sont une baisse de la fréquentation des commerces de 20 à 25 % et une chute de leur chiffre d'affaires de 30 à 50 %. Ils n'en peuvent tout simplement plus et on les comprend. C'est pourquoi, le mois dernier, ils ont été les initiateurs d'une pétition afin d'être enfin entendus. Le collectif des commerçants a pris un avocat et souhaite intenter une action de groupe afin d'être indemnisé du préjudice subi.

Devant cette exaspération généralisée, il a été annoncé dans la presse, hier, que les travaux allaient prendre fin avant quatre mois d'avance, avant la fin de l'été 2018 et qu'une procédure simplifiée de demande d'indemnisation allait voir le jour. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur le nouveau calendrier de fin des travaux ? Pouvez-vous également nous parler des modalités de cette procédure simplifiée d'indemnisation des commerçants ? Je vous remercie de votre réponse. »

C. PANASSIER : « Si cela ne vous ennuie pas, on va peut-être voter le rapport de la garantie d'emprunts qui a juste rien à voir avec cela. Puis, on parlera du Cours Lafayette... Ce que je veux dire, c'est que le rapport présenté est indépendant du problème actuel sur le Cours Lafayette et le

problème du Cours Lafayette est un réel problème. Je mets d'abord le rapport aux voix... Vous voulez parler sur la garantie d'emprunts ? »

P. BERAT : « Oui. »

C. PANASSIER : « Ok. »

P. BERAT : « Oui, Madame Le Maire, ce que je voulais savoir, c'est si cette garantie d'emprunt portait sur l'acquisition de nouveaux logements ou s'il s'agit déjà de logements dans du logement social qui change d'organisme gestionnaire. On sait notre position habituelle. On est déjà sur un îlot à 30 % de logement social. S'il s'agit de création de nouveaux logements, on votera contre. Si c'est de l'acquisition de logements qui sont déjà sociaux, on approuvera le rapport. »

C. PANASSIER : « C'est une acquisition-amélioration. Je pense donc qu'effectivement, et c'est dans notre objectif d'accroître l'offre de logement social, ce sont de nouveaux logements sociaux. Je le mets aux voix. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « On peut peut-être terminer sur le dernier rapport qui est une correction par rapport à une première délibération. Ensuite, on reprendra votre question sur le Cours Lafayette. Fabienne SERAPHIN, sur le dernier rapport.»

15 – 27952 - Modification de la délibération n° 2017/3240 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 475 492,00 euros – Opération : acquisition-amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 341, rue Paul Bert à Lyon 3^{ème}.

RAPPORTEURE : F. SERAPHIN

F. SERAPHIN : « Il y a eu une délibération, le 25 septembre 2017. La Ville de Lyon a accordé sa garantie, à hauteur de 15 %, à la Société Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 475 492 euros, relatifs à une acquisition-amélioration de 6 logements : 4 logements PLUS et 2 logements PLAI, situés au 341 rue Paul Bert, Lyon 3^{ème}. Ce sont déjà des logements qui existent. Or cette opération étant rattachée à un bail emphytéotique de 55 ans, il était impossible de contracter un prêt foncier pour une durée de 60 ans, avec un taux composite comme prévu dans la demande de garantie initiale. C'est donc juste un changement, suite à cette période de 55 ans à 60. »

C. PANASSIER : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Concernant le Cours Lafayette, je ne peux pas vous apporter les éléments précis sur les montants qui seront versés pour indemniser les commerçants. Je sais que les discussions sont en cours. Ce que je vous invite à faire, c'est de faire une question écrite pour le prochain Conseil. De cette façon, on pourra d'une part, respecter le règlement intérieur de notre assemblée et d'autre part, vous apporter toutes les réponses à vos questions. »

M.-H. BENZAOU : « Je me souviens de Monsieur Laurent PEISER qui m'avait dit qu'il y avait eu une concertation, notamment avec les commerçants, lors d'un dernier Conseil d'arrondissement. S'il y a une concertation, pour quelle raison les commerçants ont-ils décidé de saisir un avocat et intenter une action en justice ? »

L. PEISER : « Il faut leur demander. Les commerçants ont été en présence du SYTRAL et de madame Fouziya BOUZERDA adjointe à la Mairie centrale pour les commerces. Il a été proposé et a expliqué les modalités d'indemnisation que la Ville de Lyon allait mettre en place, en lien avec le SYTRAL, pour les baisses de chiffre d'affaires, qui sont réelles et qui sont effectivement liées aux impacts du chantier.

En revanche, je ne peux vous répondre sur le détail du mécanisme proposé. J'ai assisté à une rencontre de terrain, avec les commerçants où il a été indiqué ce qui leur avait été proposé. De mémoire, il devait justifier la perte de leur chiffre d'affaire en remettant leurs comptes à un tiers indépendant de la Ville et du SYTRAL – un expert-comptable, je suppose – et que c'est sur avis de cet

expert-comptable que les demandes seraient instruites. Je vous renvoie à ce qui avait été indiqué à l'époque.

Concernant les travaux, je peux vous donner quelques éléments. Aujourd'hui, les travaux sont terminés entre le Quai et la Rue de Saxe. Pour les asphaltes, sur les trottoirs, entre Saxe et Garibaldi, ils sont en cours de réalisation. Ils seront bientôt terminés. Pour ce qui est du secteur entre Garibaldi et Vivier Merle, les travaux sont en cours, du côté du 6^{ème} arrondissement et vont basculer du côté du 3^{ème}, à partir du 26 mars, jusqu'à l'été. Les travaux sous la voie ferrée sont terminés, les asphaltes de trottoirs seront faits, la deuxième quinzaine d'avril. Enfin, sur De Villette à la rue d'Alsace, pour ce qui concerne notre commune, les travaux se termineront également en avril prochain et les asphaltes seront faits, fin avril, début mai. Voilà pour les derniers éléments sur les travaux. »

P. BERAT : « Madame le Maire, je suis un peu surpris de votre réponse, à vous et à Monsieur PEISER puisqu'aujourd'hui, dans *Le Progrès*, il y a un article sur la fin des travaux Cours Lafayette, dans lequel Fouziya BOUZERDA annonce que les règles d'indemnisation ont été revues et que les choses seraient plus simples et qu'il n'y aurait plus l'obligation de passer par un expert, ce qui était le point dur puisque c'était cela qui coûtait cher. Je comprends que vous n'êtes pas au courant de cette modification. C'est quand même un peu perturbant de voir que les élus d'arrondissement ne sont pas informés de ce qui se passe sur une question aussi cruciale que celle de l'indemnisation des commerçants. »

L. PEISER : « Monsieur BERAT, vous savez très bien que ma délégation n'est pas celle du commerce. J'essaie de répondre à une question qui n'est pas en lien direct avec le dossier qui est présenté. Si vous souhaitez qu'on revienne à une façon plus ferme au règlement, on dira que votre question est hors champ de la délibération et qu'on ne vous répond pas. Je vous dis simplement ce que j'ai entendu lors d'une réunion sur le terrain et je n'ai pas dit que cela n'avait pas évolué. Je vous laisse dire ce que vous avez à dire mais je ne trouve pas cela très serein dans le cadre d'un échange. »

C. PANASSIER : « Fabrice VIDAL est absent. Il travaille en lien étroit, effectivement, avec Fouziya BOUZERDA. Encore une fois, je n'ai pas les éléments précis à vous donner, ce soir. Je pense que pour vous répondre plus précisément, de la façon la plus complète possible, il vaudrait mieux que vous posiez une question écrite pour le prochain Conseil où là, on pourra vraiment rentrer dans les détails.

En parlant de questions écrites, Monsieur BERAT, vous nous en avez proposé une. »

P. BERAT : « Je ne me satisfais pas de la réponse de Monsieur PEISER parce qu'on peut quand même évoquer des questions et des sujets sans se faire dire qu'on a une attitude de... je ne sais pas quel a été votre qualificatif... mais il y a quand même des limites. Vous vous faites prendre la main dans le pot de confiture, vous ne savez pas répondre sur une question essentielle sur laquelle on travaille depuis deux mois. Les commerçants font une pétition, demandent une révision des règles d'indemnisation. Je lis le journal d'aujourd'hui et je lis que Madame BOUZERDA annonce un changement de cette règle. Je constate que les élus d'arrondissement de la majorité ne sont pas au courant. Si vous trouvez que c'est normal, libre à vous de le prouver mais en tout cas, ne me répondez pas sur ce ton parce que je pense que dans ce cas-là, il vaut mieux faire profil bas, plutôt que d'employer les termes que vous avez employés.

C. PANASSIER : « Posez votre question. »

III --Questions diverses

P. BERAT : « Concernant la question écrite qui a trait – on revient sur les questions du Cours Lafayette – aux travaux qui se déroulent actuellement à La Part Dieu et qui, vous le savez, perturbent fortement les habitants. Il y a le Cours Lafayette, il y a la fermeture de l'Avenue Pompidou, depuis une dizaine de jours, qui est très pénalisante, qui entraîne des reports et bientôt, il y aura la fermeture du Boulevard Vivier Merle qui va entraîner encore plus de perturbations. Il faut bien que les travaux se fassent, c'est clair. Après, on peut s'interroger sur la coordination des calendriers.

L'autre point préoccupant, c'est qu'il y a des choses qui sont conjoncturelles, liées aux travaux mais on sait qu'il va y avoir des changements plus structurels dans la circulation. Ma question était sur les itinéraires de délestage qui ont été prévus. Quels sont les nouveaux itinéraires qui vont être créés ? Quels sont les aménagements qui vont être faits pour ces itinéraires ? Par « aménagements », j'entends les créations de voies de circulation supplémentaires, en supprimant du stationnement, ou des changements de sens dans les rues. Je pose cette question et j'aimerais avoir une réponse très précise parce qu'en fait, il y a eu des affiches qui ont été mises Rue Créqui qui ont pas mal interpellé les habitants puisqu'ils apprenaient, par ces affiches, qu'il y aurait une deuxième voie de circulation qui serait créée Rue Créqui. On les comprend. Dans une rue résidentielle, c'est un problème. Après qu'ils se soient interrogés, on leur a répondu que c'est une erreur de communication et que les affiches n'auraient pas dû être mises. C'est un peu le bazar. Est-ce que vous pouvez clarifier cela ? Quelles sont les voiries qui passent à deux voies ? Quelles sont les voiries où il y a des changements de sens de circulation ? Je vous remercie. »

C. PANASSIER : « Monsieur PEISER va vous apporter les éléments de réponse. »

L. PEISER : « Je vous remercie pour cette question qui effectivement, est extrêmement importante vu l'ampleur des travaux en cours actuellement sur La Part Dieu. Il est vrai que l'avenue Vivier Merle va être fermée prochainement, entre la Rue Paul Bert et la Rue Servient. Ce sera de juin 2018 au printemps 2020. Par rapport à la fermeture d'un axe aussi important, la métropole de Lyon a étudié un certain nombre de mesures d'accompagnement pour gérer les flux de circulation qui empruntent ces axes et qui se reporteront sur d'autres axes. Il s'agit principalement des flux nord-sud concernés par l'avenue Vivier Merle.

Trois types de mesures qui ont été proposées et qui ont chacune un objectif différent. Le premier type de mesures, ce sont des itinéraires de report. Le deuxième type de mesures, ce sont des itinéraires de contournement et le troisième type de mesures, ce sont des mesures d'accompagnement local.

Pour ce qui est des itinéraires de report, c'est d'éviter, par exemple, dans un cheminement qui irait de Lyon vers Villeurbanne, que les personnes viennent à La Part Dieu pour aller vers Villeurbanne. Par rapport à cela, il est prévu notamment un itinéraire de report sur le Boulevard des Tchécoslovaques puis après, sur la Rue Mouton-Duvernet ou plus à l'est, sur la Rue Challemel Lacour, puis l'avenue Sangnier ou encore, autre itinéraire proposé, c'est de Challemel Lacour, puis de Boulevard Pinel. L'idée est de dire « Si vous allez au nord, essayez de ne pas passer par La Part Dieu. Là, il y aura un jalonnement, c'est-à-dire des panneaux indicateurs qui diront « Pour aller à Villeurbanne, prenez plutôt ce type d'itinéraire ».

Ensuite, il y a la deuxième partie qui est le contournement de La Part Dieu par le sud. C'est plutôt pour aller en centre-ville. Pour le coup, cela concerne le Cours Albert Thomas, puis le Cours Gambetta qui lui, sera aménagé en trois voies. Il y aura donc la création d'une voie de circulation supplémentaire, sur le Cours Gambetta.

Enfin, les mesures d'accompagnement local. Elles concernent la circulation dans le quartier, à proximité même de La Part Dieu. Une première mesure a été prise, en août dernier, avec la mise en double sens – vous évoquiez les changements de sens de circulation – de la Rue du Lac, pour fluidifier le trafic dans le secteur des Cuirassiers-Desaix. Deuxième accompagnement, c'est l'aménagement de la Rue de Créqui et de la Rue André Philippe. Concernant Rue André Philippe, c'est l'aménagement de deux voies de circulation au lieu d'une, en lieu et place de la bande cyclable qui, pour le moment, est effacée. Il faut savoir que cela a été fait en coordination avec la création de la piste cyclable, Rue Garibaldi, qui est à double sens et qui est juste à côté. Il y a donc report possible des vélos sur Garibaldi, sur le tronçon qui vient d'être ouvert. Pour ce qui est du jalonnement, il s'agit d'un jalonnement local. Seule la signalétique du Centre commercial sera indiquée. Concernant la Rue de Créqui l'aménagement de trois carrefours est prévu, avec des présélections de voies pour tourner à droite ou à gauche. Il n'y aura pas de double voie, sauf en amont de ces carrefours. C'est une erreur de communication de la métropole qui a fait un copier-coller du jalonnement qui est mis en place sur André Philippe. Effectivement, cela a suscité de l'émotion, à juste titre. Mais ce n'est pas ce qui a été

prévu et en tout cas, ce n'est pas non plus ce qui va se faire puisque là, c'est juste la « mise en double voie », à l'approche des carrefours, pour une présélection. »

C. PANASSIER : « Oui, peut-être très clairement là-dessus. Il y a eu cette erreur de communication sur Créqui. Ce n'est effectivement pas une double voie qui est envisagée. Comme le dit Laurent PEISER, c'est sur 20 mètres, avant les carrefours Servient, Bonnet et Lafayette où on pourra être à deux voies pour favoriser les « tournes à gauche » ou les « tournes à droite ». Contrairement à ce qui a été affiché, il n'y a pas de mise à double voie de toute la Rue de Créqui. »

L. PEISER : « Voilà. »

C. PANASSIER : « Il y a même eu un travail un peu fin avec les commerçants locaux pour éviter de supprimer les terrasses aux abords de ces carrefours. »

L. PEISER : « Sur la Rue de Créqui, il n'y a pas de jalonnements de prévus. Le dernier point concerne la Rue Flandin concernant les modifications de sens. Elle sera mise à double sens fin juillet entre la Rue d'Aubigny et Pompidou. »

P. BERAT : « Juste une rapide réaction. Je voudrais dire deux choses. Sur un itinéraire de report, vous évoquez Challemel Lacour – Pinel. J'ai lu aussi que Pinel allait être fermé. Est-ce que c'est un itinéraire report potentiel, virtuel ou est-ce qu'il est bien praticable ? Ma deuxième remarque porte sur la rue André Philippe qui passe à deux voies. J'imagine notamment que le passage devant l'école va être bien sécurisé parce qu'en termes de fonctionnement de quartier et de sécurité, cela change quand même beaucoup les choses. Cela me paraît être un point dur à suivre. »

L. PEISER : « Évidemment, pour la fermeture de du boulevard Pinel du fait des travaux du T6, cela n'a pas échappé à votre sagacité. Je n'ai pas les dates en tête. Je sais que Pinel va être fermé le temps de refaire le carrefour avec Rockefeller pour permettre un « inter maillage » des futures lignes de tramway, pour qu'ils puissent changer de direction et avoir d'autres possibilités. L'accès à la ville que ce sera fermé. Dans ce cas, cet itinéraire devra être rabattu un petit peu, sachant que les travaux du SYTRAL – dont je vous donnerai, au compte rendu, les dates prévisionnelles – seront moins longs que ceux de La Part Dieu. Ce sera une fermeture provisoire.

Concernant André Philippe, vous avez tout à fait raison de compléter. Je l'avais noté mais j'ai oublié de vous le dire. La mise à double sens se fera jusqu'à la rue Servient. Elle s'arrête là, elle ne va pas jusqu'à la rue Bonnel expressément pour les raisons que vous évoquez. »

C. PANASSIER : « Bien. Françoise CHEVALLIER. »

F. CHEVALLIER : « Sur ce sujet, je voulais vous dire quelque chose parce que je suis toujours étonnée, quand on parle de déviations, de problèmes de circulation, etc. qu'on ne mentionne pas les voitures. C'est comme si c'était évident qu'on parle des voitures alors qu'aujourd'hui, il y a des problèmes pour d'autres usagers pour lesquels il y a aussi des déviations, pour lesquels il y a aussi des jalonnements. Ce sont les cyclistes et les piétons. Je pense que ce serait bien, quand on parle de problèmes de circulation au niveau de La Part Dieu, qu'on pense à la circulation de tout le monde et pas simplement celle des voitures.

De plus, par rapport à ce que j'ai vu, je pense qu'il faudra qu'on travaille à l'amélioration de l'information sur ces déviations. La SPL Part Dieu – j'ai vu cela dans les documents d'information – a indiqué qu'il y aurait maintien d'un itinéraire cycliste, par exemple, entre l'est des voies ferrées, c'est-à-dire par la Rue Paul Bert pour rejoindre Bouchut. Je pense qu'il est à améliorer. Il faut qu'on examine ces aspects. »

L. PEISER : « Il y a des choses qu'on fait, d'ores et déjà, puisqu'il y a eu un aménagement cyclable sous le pont de la voie ferrée rue Paul Bert et le couvrement des pavés à la sortie du boulevard Vivier Merle, au droit de l'hôtel Ibis, pour que cela soit plus confortable pour les vélos. »

C. PANASSIER : « On ne va pas faire tout le débat sur les cheminements. Ce que je vous suggère, c'est que quand vous remarquez, quand n'importe quel usager ou quand vous constatez des dysfonctionnements, il faut nous informer Avec la SPL, on a des points très réguliers là-dessus, ils travaillent tous les jours pour justement améliorer cela. Il y a beaucoup de chantiers, c'est une situation complexe. On a une équipe dédiée à cela. Après, c'est sûr qu'il y a la réaction des gens, de nouvelles pratiques qui se mettent en œuvre. Il y a des améliorations au niveau de la signalisation auto, bien évidemment aussi pour les deux-roues et les piétons. Je pense qu'il faut être assez

intelligent et faire savoir quand il y a des dysfonctionnements. Très franchement, la SPL a mis en place quelque chose, c'est en train de se roder et je pense qu'on va réussir à gérer cela au mieux. Cependant, on ne fera pas d'omelette sans casser des œufs.

Je vais laisser la parole, deux secondes, à Roland pour présenter la soirée du 20 mars. »

R. JACQUET : « Merci, Madame le Maire. Merci, chers collègues. À votre emplacement, vous avez l'invitation pour l'initiative que nous avons préparée pour cette année. C'est la dixième année, qu'à l'occasion du 8 mars, nous organisons des initiatives ou actions en faveur des droits et de l'égalité femmes-hommes – « femmes » au pluriel, bien entendu – Cette année, nous avons choisi le thème « Femmes et santé » et nous avons invité une historienne, Muriel SALLE, qui vient de sortir un petit livre « Femmes et santé, encore une affaire d'hommes ? », Pascale ROMESTAING, oncologue, radiothérapeute, Marion ATHIEL, militante du planning familial. Nous avons donc une conférence-débat, le 20 mars, ici même. Vous y êtes invités et vous pouvez en parler très largement autour de vous. C'est un moment d'approfondissement, de travail. C'est quand même une soirée sérieuse. L'an dernier, on avait la fanfare « Le cœur de femmes ». Cette année, on va aller plus au fond. Nous voulons attirer l'attention, sensibiliser, susciter les questions et essayer d'approfondir les raisons qui font que, y compris sur « Femmes et santé », il y a des inégalités. Merci. »

C. PANASSIER : « Bien évidemment. Antonia, pour la présentation du 23 mars. »

A. BLEY : « Oui. Dans le prolongement de l'action « Femmes » de mon excellent collègue, c'est une action sur l'emploi des femmes : « L'emploi au féminin, osez l'industrie ». En effet, l'industrie recrute et elle offre un vivier d'emplois pour les femmes. Ce sont des perspectives qui ne sont pas très connues des femmes. Nous organisons une journée, à la Mairie, le vendredi 23 mars. Cela se passe en deux temps. Le matin, des ateliers de travail sur la confiance en soi et le travail sur son image. L'accès se fait sur inscription. L'après-midi, un forum de présentation des métiers de l'industrie et également une rencontre avec les centres de formation et les entreprises qui recrutent. L'après-midi, c'est ouvert à tous. Je serais heureuse qu'il y ait du monde qui vienne à cette action parce que cela peut apporter de nouvelles perspectives aux femmes. »

+C. PANASSIER : « Merci Antonia. Notre Conseil est terminé. Je vous donne rendez-vous le 15 mai, à 18 heures. Je vous souhaite une excellente soirée. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20h55.
